



## Hébergée a titre gratuit et bientôt a la rue

Par **mariquette**, le **25/10/2015** à **21:42**

Bonjour , mon cas est un peu compliqué ; il y a 5mois , je me suis retrouvée sans logement et j'ai demandé à une personne que je connais depuis 20 ans de me louer un de ses appartements vide qui était devenu un taudis mais dans une jolie petite résidence assez ancienne , elle m'a répondu : " non je vous le prête mais je garde les compteurs à mon non et vous paierez quand je recevrai les factures " . j'ai payé la facture d'eau lorsqu'elle est arrivée , fait des travaux dans l'appartement , le minimum pour qu'il soit habitable je pensais pouvoir rester en attendant d'avoir un logement par la mairie de mon village , elle m'avait parlé de moyens pour me chauffer cet hiver ect et du jour au lendemain elle m'a demandé de quitter les lieux , fait un scandale .... elle a accepté cette semaine de signer l'attestation d'hébergement a la mairie mais peut-elle me mettre dehors malgré la trêve hivernale qui débute à la fin du mois ? merci de m'avoir lu. ps , je vis seule et j'ai 60 ans .